



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-POS-133

Déposé le : 25.08.15

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 118 et 119 LGC** Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.** Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

## Titre du postulat

Assainir énergétiquement les bâtiments publics

## Texte déposé

Une dépêche du mois de mars 2015 annonçait la création, par le Canton de Fribourg et l'association energo, d'une fondation, œuvrant pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics.

Selon le communiqué paru, l'objectif est une forte réduction des frais d'énergie, grâce à une action simultanée sur un grand nombre de bâtiments appartenant aux collectivités publiques. Un ensemble de représentants des institutions publiques telles que les hôpitaux, établissements médicaux-sociaux, bâtiments de santé publique et pour personnes handicapées, bâtiments scolaires (universités, écoles...) ainsi que les bâtiments administratifs seront membres de la fondation.

L'objectif est, semble-t-il, de mettre sur pied une logique de "cercle vertueux", de type "intracting" ou "contracting public", permettant une réduction des consommations de chaleur et d'électricité dans les bâtiments publics. En effet, une partie des économies réalisées dans ce cadre seront reversées à la fondation. Cet apport est appelé à autofinancer, au moins en partie, les coûts d'optimisation des installations techniques, la formation du personnel et le monitoring énergétique. On peut ainsi imaginer une situation "gagnant-gagnant" où les économies financières issues des mesures d'efficacité énergétique sont réparties de manière à, à la fois, diminuer les factures énergétiques de l'administration et permettre d'investir dans de nouvelles mesures d'efficience.

En tout cas, l'idée semble suffisamment intéressante pour que notre canton l'étudie et propose une version vaudoise d'un tel projet d'assainissement énergétique des bâtiments publics. De surcroît, comme une partie significative des édifices dévolus à des tâches cantonales est en mains communales (cf. en particulier les bâtiments scolaires, dont une partie du parc est notoirement

déficiente en termes énergétiques), il pourrait être intéressant d'associer les communes à une éventuelle démarche en ce sens. Quant au démarrage de l'opération, il pourrait bénéficier d'un amorçage prélevé sur la dotation cantonale en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, ainsi que, cas échéant, de participations communales dans la mesure où celles-ci, aspirant à devenir ou à rester des Cités de l'énergie, ont également à se préoccuper de l'assainissement énergétique des bâtiments appartenant à leur patrimoine administratif. C'est l'étude d'une telle démarche que demande ce postulat. Cette forme parlementaire non contraignante correspond à une situation où l'éventail des possibles est très ouvert – raison pour laquelle le passage de ce postulat en commission est opportun. Une série substantielle d'hypothèses est en effet encore ouverte, parmi lesquelles on repérera d'emblée:

- les modalités juridiques de ce "contracting public" doivent être évaluées, et la forme choisie par le Canton de Fribourg (fondation) peut être discutée, du point de vue de la lisibilité de sa gouvernance,
- les montants en jeu et le modèle économique demandent à être affinés; d'une part, des montants substantiels pourraient s'avérer nécessaires pour amorcer l'opération; d'autre part, la rémunération des économies d'énergie nécessite des calculs qui assurent la rentabilité de l'opération, du point de vue économique et énergétique,
- la manière dont les communes pourraient, pour les bâtiments scolaires ou pour leur patrimoine administratif en général, être associées à l'opération doit évidemment être précisée,
- les acteurs publics, parapublics et privés qui pourraient être intéressés à l'opération présentent une diversité qui ne se retrouve pas dans la fondation fribourgeoise dont s'inspire ce postulat (où le « groupe e » semble être le seul acteur énergétique qui soit entré dans la fondation) ; cas échéant, il vaudrait la peine de sonder l'intérêt de sociétés ou d'entreprises vaudoises actives dans le secteur énergétique, voire d'acteurs institutionnels intéressés par une diversification de leur portefeuille d'investissement.

#### Commentaire(s)

#### Conclusions

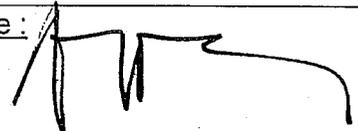
Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- |   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures          | <input type="checkbox"/>            |
| (c) prise en considération immédiate                    | <input type="checkbox"/>            |

Nom et prénom de l'auteur :

Jean-Yves Pidoux

Signature :

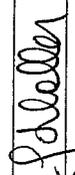


Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**

# Liste des députés signataires – état au 25 août 2015

Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc		Schelker Carole
Labouchère Catherine	Oran Marc		Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Papilloud Anne		Schwaar Valérie
Lio Lena	Pernoud Pierre-André		Schwab Claude
Luisier Christelle	Perrin Jacques		Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves		Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric		Stürner Felix
Manzini Pascale	Podio Sylvie		Surer Jean-Marie
Marion Axel	Probst Delphine		Thalmann Muriel
Martin Josée	Randin Philippe		Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves		Tosato Oscar
Matter Claude	Ravenel Yves		Treboux Maurice
Mayor Olivier	Renaud Michel		Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette		Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezso Stéphane		Uffer Filip
Melly Serge	Richard Claire		Venizelos Vassilis
Meyer Roxanne	Riesen Werner		Voiblet Claude-Alain
Miéville Laurent	Rochat Nicolas		Volet Pierre
Miéville Michel	Romano Myriam		Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Roulet Catherine		Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette		Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Rubattel Denis		Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Ruch Daniel		Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Rydlö Alexandre		Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Schaller Graziella		Züger Eric

# Liste des députés signataires – état au 25 août 2015

Aellen Catherine	Chevalley Christine	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Attinger Doepper Claire	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Aubert Mireille	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne
Baehler Bech Anne	Clivaz Philippe	Gander Hugues
Ballif Laurent	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Bendahan Samuel	Corhamusaz Philippe	Germain Philippe
Berthoud Alexandre	Courdesse Régis	Glauser Alice
Bezençon Jean-Luc	Creteigny Gérald	Glauser Nicolas
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric	Debluè François	Guignard Pierre
Bory Marc-André	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Bovay Alain	Desmeules Michel	Hurni Véronique
Brélaz Daniel	Despot Fabienne	Indumi Valérie
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Jaccoud Jessica
Buffat Michaël	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Butera Sonya	Donzé Manuel	Jaquier Rémy
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne
Capt Gloria	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Keller Vincent
Chappuis Laurent	Eggenberger Julien	Kernen Olivier
Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline	Krieg Philippe